

Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle

**Anissa Ayoub, Nathalie Berthomier,
Sylvie Octobre, Claire Thoumelin
et Mustapha Touahir***

Au cours de l'année 2017-2018, trois élèves sur quatre ont été touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : 82 % dans le premier degré et 62 % dans les collèges.

Les disparités de l'offre en matière d'action ou de projet sont en partie liées aux caractéristiques des établissements scolaires, notamment à l'ancienneté moyenne des enseignants. En éducation prioritaire, la part d'élèves touchés par les actions ou projets est moindre, respectivement 78 % en école et 55 % en collège.

Les différences entre établissements sont également liées à l'organisation de l'éducation artistique et culturelle et à la présence d'un coordinateur de l'éducation artistique et culturelle (dont sont dotées plus de deux écoles sur cinq) ou d'un référent EAC (présents dans deux tiers des collèges).

Outre les actions et projets d'éducation artistique et culturelle, près de 100 % des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle (sortie culturelle, rencontre avec un artiste, etc.). Dans trois écoles sur quatre et dans plus de neuf collèges sur dix, au moins une activité est réalisée en partenariat avec une structure culturelle.

Enfin, au cours de l'année 2017-2018, la chorale est présente dans 56 % des écoles et 84 % des collèges.

* Anissa AYOUB est chargée d'études à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Nathalie BERTHOMIER est statisticienne au Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture.

Sylvie OCTOBRE est chargée d'études au DEPS.

Claire THOUMELIN est stagiaire au DEPS.

Mustapha TOUAHIR est statisticien à la DEPP du ministère de l'Éducation nationale.

Au cours de l'année 2018, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (DEPP-MENJ) et le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (DEPS-MC) se sont associés pour mettre en place une enquête à destination des écoles et des collèges afin de mieux connaître l'offre scolaire en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC), son organisation ainsi que la part d'élèves bénéficiaires d'actions ou de projets d'EAC et le type d'activités, clubs, rencontres proposés au sein des établissements. Les résultats présentés ici portent sur l'année scolaire 2017-2018.

Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle

Les actions et projets relevant de l'éducation artistique et culturelle (voir Méthodologie, p. 15) concernent 75 % de l'ensemble des collégiens et des écoliers (tableau 1). La part d'élèves touchés est sensiblement plus élevée dans le premier degré (82 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action ou un projet de ce type) qu'en collège (cette proportion est de 62 %).

L'importance relative de l'EAC dans le premier degré ne se lit pas uniquement dans la part d'élèves touchés. Le nombre de projets pour 100 élèves présente, lui aussi, des différences avec le collège. En école, le nombre de projets pour 100 élèves est de 3,4 ; en collège, il est de 1,8. Un tel écart suggère que non seulement les écoliers sont plus souvent touchés que les collégiens par les actions et projets EAC, mais que, de surcroît, les élèves qui sont touchés dans le premier degré le sont par davantage de projets.

Ces moyennes cachent des disparités entre les établissements scolaires. Ainsi, 77 % des écoles proposent au moins une action ou un

Tableau 1 – Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet en lien avec l'éducation artistique et culturelle en 2017-2018

Unités et %

	École		Collège		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Total EAC	5 600 000	82	2 000 000	62	7 600 000	75
Total élèves	6 800 000	100	3 300 000	100	10 100 000	100

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé. Effectifs approximatifs.

Note de lecture : en 2017-2018, sur les 6,8 millions d'enfants scolarisés dans le premier degré, 5,6 millions ont bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle, soit 82 % d'entre eux.

Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

projet EAC à l'ensemble de leurs élèves ; à l'inverse, dans 16 % des écoles, moins de la moitié des élèves sont impliqués (tableau 2). Dans près d'un collège sur deux, tous les élèves ou presque sont touchés par les actions et projets d'éducation artistique et culturelle ; dans plus d'un collège sur trois, moins de la moitié des élèves sont touchés (tableau 2 bis).

Des disparités liées notamment au profil des établissements scolaires

La proportion d'élèves participant aux actions et projets EAC est notamment liée au profil des établissements scolaires. 83 % des écoles de petite taille (c'est-à-dire de moins de 80 élèves) parviennent à toucher l'ensemble de leurs élèves contre 72 % pour les écoles les plus grandes. Pour ces écoles de petite taille, le nombre de projets rapporté à 100 élèves

Tableau 2 – Actions ou projets en lien avec l'éducation artistique et culturelle selon le profil de l'école en 2017-2018

Unités et %

		Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet EAC	Proportion d'écoles où tous les élèves sont touchés	Proportion d'écoles où moins de la moitié des élèves sont touchés	Nombre de projets pour 100 élèves
		%	%	%	Unités
Type d'école	Maternelle	87	82	14	3,1
	Élémentaire	83	78	13	4,1
	Primaire	79	73	19	3,1
Taille de l'école	Moins de 80 élèves	87	83	11	5,4
	De 80 à 160 élèves	82	75	18	2,3
	Plus de 160 élèves	82	72	18	2,6
Éducation prioritaire	EP	78	73	17	4,6
	Hors EP	83	78	16	3,2
Territoire	Urbain	81	74	18	2,7
	Rural	87	83	12	4,8
Ancienneté moyenne des enseignants de l'école	Moins de 4 ans	75	76	18	3,7
	Entre 4 et 6 ans	88	83	13	2,9
	Entre 6 et 8 ans	81	74	20	3,4
	Plus de 8 ans	86	77	12	3,6
Ensemble des écoles		82	77	16	3,4

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé.

Note de lecture : en 2017-2018, 87 % des élèves de maternelle ont bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle, 82 % des écoles maternelles ont proposé au moins une action qui a bénéficié à l'ensemble des élèves. Dans 14 % des écoles maternelles, moins de la moitié des élèves ont été concernés par un tel projet. En moyenne, cela représente 3,1 projets pour 100 élèves en école maternelle.

Source : MEN-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

Tableau 2 bis – Actions ou projets en lien avec l'éducation artistique et culturelle selon le profil du collège en 2017-2018

Unités et %

		Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet EAC	Proportion d'écoles où tous les élèves sont touchés	Proportion d'écoles où moins de la moitié des élèves sont touchés	Nombre de projets pour 100 élèves
		%	%	%	Unités
Secteur	Public	66	50	30	1,9
	Privé sous contrat	50	40	49	1,5
Éducation prioritaire	EP	55	44	39	2,0
	Hors EP	64	48	34	1,8
Taille du collège	Moins de 300 élèves	69	53	30	3,3
	De 300 à 500 élèves	69	50	29	1,6
	Plus de 500 élèves	58	43	41	1,2
Indice de position sociale	Collèges les moins favorisés – Q1	56	47	37	2,2
	Q2	77	54	26	2,0
	Q3	71	56	31	1,7
	Collèges les plus favorisés – Q4	51	33	44	1,3
Indice d'éloignement du collège	Collèges les moins éloignés – Q1	52	35	44	1,3
	Q2	64	47	32	1,7
	Q3	70	54	30	1,6
	Collèges les plus éloignés – Q4	66	53	33	2,6
Ancienneté moyenne des enseignants du collège	Premier quartile	56	44	41	2,2
	Q2	57	40	41	1,6
	Q3	64	51	32	1,8
	Dernier quartile	70	55	26	1,7
Ensemble des collèges		62	47	35	1,8

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé.
 Note de lecture : en 2017-2018, dans l'ensemble des collèges, 62 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action d'éducation artistique et culturelle. Dans 47 % des collèges, l'ensemble des élèves ont été touchés, tandis que dans 35 % des collèges, moins de la moitié des élèves l'ont été. Cela représente en moyenne 1,8 projet par élève.

Source : MEN-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

atteint 5,4 (contre 2,6 pour les écoles de plus de 160 élèves). De même, les écoles rurales, en moyenne plus petites, touchent, par leurs actions et projets EAC, davantage d'élèves que les écoles en milieu urbain.

En collège également, les établissements dans lesquels les actions et projets d'éducation artistique et culturelle concernent le plus d'élèves sont généralement d'effectifs réduits. La part d'élèves touchés est en effet de 69 % pour les collèges comptant moins de 500 élèves, soit 11 points de plus que pour les collèges de plus de 500 élèves. De même, on

observe un lien entre la part d'élèves touchés par l'EAC et l'ancienneté des enseignants qui exercent au sein du collège. Dans les établissements où les enseignants sont les plus « anciens », 70 % des collégiens participent au moins à un projet ; cette part est de 56 % dans les établissements où l'ancienneté des enseignants est la moins élevée.

Les collèges les plus marqués socialement, ceux des premier et dernier quartiles de l'indice de position sociale (voir Méthodologie, p. 15), sont moins concernés par l'EAC : dans les établissements les plus favorisés comme dans les plus défavorisés, respectivement 51 % et 56 % des élèves bénéficient d'au moins une action ou un projet contre 77 % et 71 % dans les collèges moins marqués socialement (deuxième et troisième quartiles). En éducation prioritaire, 55 % des collégiens sont touchés par au moins une action ou un projet EAC (contre 64 % hors éducation prioritaire). L'écart observé pour les collèges est moins grand dans le premier degré (78 % contre 83 %).

Des disparités également liées à l'organisation de l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires

Il existe également des disparités dans l'organisation et le pilotage de l'éducation artistique et culturelle au sein des écoles et des collèges. Ainsi, les écoles insèrent un peu moins fréquemment un volet d'éducation artistique et culturelle dans leur projet d'école que les collèges dans leur projet d'établissement (78 % contre 87 %) (tableau 3). De plus, les écoles sont également moins souvent dotées d'un coordinateur de l'éducation artistique et culturelle. Plus de deux écoles sur cinq en ont un – et dans neuf cas sur dix, il s'agit du directeur d'école (tableau 4) – tandis que deux tiers des collèges ont un référent d'éducation artistique et culturelle – et dans 78 % des cas, celui-ci est professeur documentaliste, professeur de lettres ou professeur d'arts plastiques.

Cette disparité d'organisation de l'EAC influe sur la part d'élèves touchés dans le premier degré comme dans le second degré. Dans les écoles, généralisation de l'EAC et présence d'un enseignant assurant la coordination des actions et projets EAC vont de pair : au sein des écoles où tous les élèves sont touchés par l'EAC, 45 % disposent d'un enseignant qui assure cette coordination, soit 1,8 fois plus que pour les écoles où moins de la moitié des élèves sont touchés par l'EAC. De même, les écoles où l'ensemble des élèves participent à au moins une action ou un projet EAC disposent plus fréquemment, dans leur projet d'école, d'un volet dédié à l'éducation artistique et culturelle : 81 % de ces écoles ont un volet dédié à l'EAC (soit 1,3 fois plus que pour les écoles où moins d'un élève sur deux participe à une action ou projet EAC).

Tableau 3 – Organisation de l'éducation artistique et culturelle dans les écoles et les collèges en 2017-2018

En %

	Écoles les moins concernées par l'EAC	Écoles les plus concernées par l'EAC	Toutes écoles	Collèges les moins concernés par l'EAC	Collèges les plus concernés par l'EAC	Tous collèges
Présence d'un volet EAC dans le projet d'école ou d'établissement	64	81	78	75	92	87
Présence d'un coordinateur EAC au sein de l'école ou du regroupement intercommunal	25	45	44	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Présence d'un référent EAC au sein du collège	Sans objet	Sans objet	Sans objet	55	75	67

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé.
Note de lecture : en 2017-2018, 78 % des écoles et 87 % des collèges bénéficient d'un volet d'éducation artistique et culturelle dans leur projet d'école ou d'établissement.

Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

Tableau 4 – Profil du coordinateur ou référent éducation artistique et culturelle en 2017-2018

En %

	École	Collège
Coordinateur EAC	Directeur d'école	89
	Enseignant	Sans objet
Réfèrent EAC	Professeur documentaliste	38
	Professeur d'arts plastiques	25
	Professeur de lettres	15
	Autres	22

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé.
Note de lecture : en 2017-2018, dans 89 % des cas, c'est le directeur d'école qui est coordinateur d'éducation artistique et culturelle ; dans 38 % des cas, c'est le professeur documentaliste qui est référent d'éducation artistique et culturelle en collège.

Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

Au collège, le constat est similaire : 92 % des collèges dans lesquels l'ensemble des élèves participent à au moins une action ou un projet EAC disposent d'un volet EAC dans leur projet d'établissement (contre 75 % des collèges où moins d'un élève sur deux participe à une action ou projet EAC). À l'instar de ce qui est observé au sein des écoles, un lien existe entre la part de collégiens touchés par l'EAC et la présence d'un référent EAC : 75 % des collèges les plus concernés par l'EAC ont un référent EAC (soit 1,4 fois plus que pour les collèges les moins concernés par l'EAC).

Près de 100 % des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle

Au-delà des actions et projets EAC proposés aux élèves, les directeurs d'école et principaux de collège ont également été interrogés sur les activités organisées dans leur établissement. Parmi ces activités, ce sont les sorties ou visites culturelles qui sont les plus répandues (respectivement dans 92 % des écoles et 99 % des collèges). Par ailleurs, les voyages à dimension culturelle ou artistique, tout comme les rencontres avec des artistes ou avec des professionnels de la culture sont proposés dans plus de sept collèges sur dix et dans un peu plus d'une école sur deux (excepté le voyage à dimension culturelle ou artistique, qui est organisé dans trois écoles sur dix).

Tableau 5 – Part des établissements proposant chaque type d'activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle en 2017-2018

En %

	Toutes écoles	Tous collèges
Une ou des sorties ou visites culturelles	92	99
Une ou des rencontres avec un ou des artistes	62	85
Un accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement	60	66
Une chorale	56	84
Une ou des rencontres avec un ou des professionnels de la culture	55	73
Un voyage à dimension culturelle ou artistique	30	76
Une galerie d'établissement	26	24
Un club d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, poterie, etc.)	23	34
Un club de jeux de société	20	57
Un média (journal, radio, etc.)	18	51
Un club de danse	16	34
Une classe à projet artistique et culturel (PAC)	15	Sans objet
Un club de théâtre	15	60
Une résidence d'artistes ou de collectif d'artistes	10	22
Un club multimédia ou audiovisuel	5	23
Un club scientifique	4	37
Un club d'écriture	3	35
Un orchestre	3	20
Une résidence de professionnels de la culture	2	5
Un club de mathématiques	1	23
Un club de jeux vidéo	0	4
Un ou des ateliers de pratique artistique	Sans objet	69
Un ciné-club	Sans objet	18

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé.
 Note de lecture : 92 % des écoles déclarent avoir proposé une ou des sorties ou visites culturelles durant l'année scolaire.

Source : MEN-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

À l’opposé, certaines activités sont particulièrement rares (elles sont proposées par moins de 5 % des établissements scolaires) : ce sont notamment, pour les écoles, les clubs de jeu vidéo, les résidences de professionnels de la culture, les orchestres, les clubs d’écriture et les clubs multimédias, et pour les collèges, les clubs de jeu vidéo (tableau 5).

Une offre d’activités diversifiée

Les écoles organisent en moyenne cinq activités d’éducation artistique et culturelle différentes et les collèges en moyenne dix. Ce volume d’offre est logiquement lié à la taille des établissements et si l’on rapporte cette offre au nombre d’élèves, la perspective est différente : on compte six activités différentes pour 100 élèves dans les écoles et trois dans les collèges. Autrement dit, les écoliers bénéficient d’une diversité d’offre d’activités plus dense que les collégiens.

Le volume d’activités différentes proposées varie d’une école à l’autre en fonction du type d’école (les écoles élémentaires proposent 1,5 fois plus d’activités différentes que les écoles maternelles, [voir Méthodologie,

Tableau 6 – Nombre moyen d’activités proposées et nombre moyen d’activités rapporté à 100 élèves dans les écoles en 2017-2018

Unités

		Nombre moyen d’activités	Rapporté à 100 élèves
Type d’école	Maternelle	4,3	5,2
	Élémentaire	6,3	5,9
	Primaire	4,8	6,4
Taille de l’école	Moins de 80 élèves	4,8	6,1
	De 80 à 160 élèves	5,3	6,4
	Plus de 160 élèves	5,2	5,4
Éducation prioritaire	EP	5,4	3,7
	Hors EP	5,1	6,3
Territoire	Urbain	5,7	4,3
	Rural	4,2	8,7
Ancienneté moyenne des enseignants de l’école	Premier quartile	4,4	5,5
	Q2	5,3	6,2
	Q3	5,4	6,3
	Dernier quartile	5,7	5,7
Coordinateur	Non	4,8	6,1
	Oui	5,6	5,7
Ensemble des écoles		5,1	5,9

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé. Base : ensemble des écoles.
 Note de lecture : les écoles proposent en moyenne 5,1 activités mais 5,9 activités pour 100 élèves.

Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l’éducation artistique et culturelle, 2019

p. 15]), du type de territoire (les écoles urbaines proposent 1,4 fois plus d'activités différentes que les rurales) et de l'ancienneté des enseignants (les écoles où l'ancienneté des enseignants est la plus élevée proposent 1,3 fois plus d'activités que les écoles où cette dernière est la plus faible). Des variations plus fortes et de sens inverse apparaissent si on ramène le nombre d'activités différentes à 100 élèves : les élèves des écoles rurales bénéficient ainsi d'une diversité d'offre d'activités deux fois plus dense que ceux des écoles urbaines (tableau 6).

Au collège, le nombre d'activités différentes organisées varie également d'un établissement à l'autre. Ce sont les collèges de grande taille qui proposent le plus grand nombre d'activités différentes (1,2 par rapport aux collèges de petite taille) mais, ramené à 100 élèves, ce sont les collèges de petite taille qui en proposent 3,6 fois plus. Cette diversité de l'offre pour 100 élèves varie également en fonction du territoire ; les collèges les plus isolés (voir Méthodologie, p. 15) proposent 2,4 fois plus d'activités différentes que les collèges les moins isolés (tableau 6 bis).

Tableau 6 bis – Nombre moyen d'activités proposées et nombre moyen d'activités rapporté à 100 élèves dans les collèges en 2017-2018

Unités

		Nombre moyen d'activités	Rapporté à 100 élèves
Secteur	Public	10,3	3,3
	Privé sous contrat	9,0	2,9
Éducation prioritaire	EP	10,2	2,7
	Hors EP	10,0	3,0
Taille du collège	Moins de 300 élèves	8,8	6,2
	De 300 à 500 élèves	10,1	2,6
	Plus de 500 élèves	10,5	1,7
Indice de position sociale	Collèges les moins favorisés – Q1	10,3	3,4
	Q2	9,9	3,8
	Q3	10,0	2,8
	Collèges les plus favorisés – Q4	9,8	2,0
Indice d'éloignement du collège	Collèges les moins éloignés – Q1	8,9	1,9
	Q2	10,6	2,3
	Q3	10,9	3,1
	Collèges les plus éloignés – Q4	9,5	4,5
Ancienneté moyenne des enseignants du collège	Premier quartile	9,9	2,6
	Q2	9,8	2,9
	Q3	9,6	4,2
	Dernier quartile	10,5	2,4
Réfèrent	Non	9,3	3,3
	Oui	10,3	2,8
Ensemble des collèges		10,0	3,0

Champ : France métropolitaine + dom, secteur public et privé. Base : ensemble des établissements.
 Note de lecture : les collèges proposent en moyenne 10 activités mais 3 activités pour 100 élèves.

Source : MEN-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

Si l'appartenance des écoles à l'éducation prioritaire est sans effet sur le nombre d'activités différentes proposées, on observe toutefois que ces écoles proposent 1,7 fois plus d'activités différentes pour 100 élèves. Dans le cas des collèges, l'appartenance à l'éducation prioritaire n'a d'effet ni sur le nombre d'activités différentes proposées ni sur leur densité ramenée à 100 élèves.

Des partenariats fréquents avec des structures ou acteurs culturels

Les partenariats pour la mise en place de ces activités sont largement répandus puisqu'ils concernent trois écoles sur quatre et plus de neuf collèges sur dix.

Ils sont plus fréquents dans les écoles élémentaires (+ 19 points par rapport aux écoles maternelles), de même que dans les écoles de grande taille (+ 15 points par rapport aux écoles de petite taille), ou dans celles situées en milieu urbain (+ 12 points). Par ailleurs, l'ancienneté des enseignants tout comme la présence d'un coordinateur EAC sont positivement corrélées à l'existence de partenariats (+ 11 points pour les écoles où l'ancienneté des enseignants est la plus importante comparativement à celles où elle est la plus faible, + 11 points également pour les écoles dotées d'un coordinateur) (graphique 1).

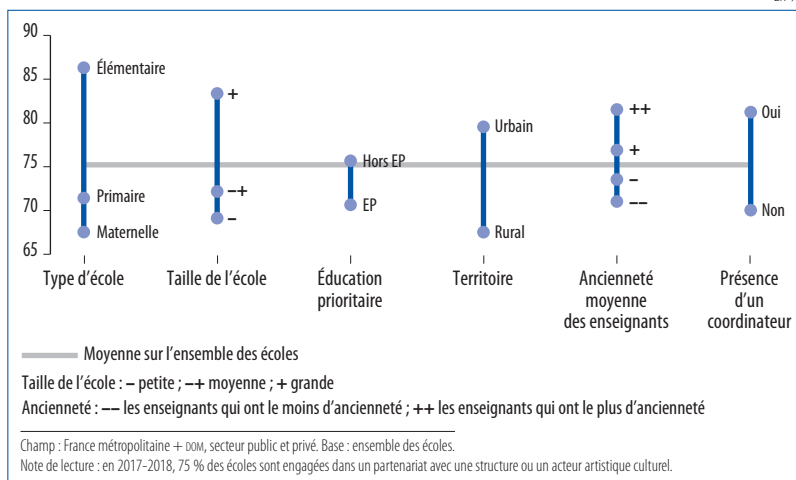
Au collège, les partenariats sont plus fréquents dans le secteur public (+ 23 points), dans les établissements comptant un référent EAC (+ 13 points), dans les établissements situés en éducation prioritaire (+ 8 points) ou encore dans ceux où les enseignants ont le plus d'ancienneté (+ 5 points par rapport aux collèges où l'ancienneté est la plus faible) (graphique 2).

Les musées et lieux d'expositions sont les partenaires culturels les plus fréquents (35 % des écoles et 50 % des collèges ont un partenariat avec ce type de structures), devant les bibliothèques et médiathèques (34 % et 42 %), les compagnies de théâtre ou de danse (respectivement 27 % et 51 %), les artistes ou collectifs d'artistes (26 % et 51 %), les cinémas (25 % et 39 %) et les salles de spectacles (24 % et 47 %).

Les partenariats conventionnés, sur lesquels ont été interrogés les principaux de collège, concernent 37 % de ces établissements. Ils sont plus fréquents dans les collèges publics (+ 21 points), dans ceux qui sont les plus défavorisés socialement (+ 19 points par rapport aux collèges les plus favorisés), dans ceux dotés d'un référent EAC (+ 10 points) ou encore dans ceux où les enseignants ont le plus d'ancienneté (ceux au-dessus de l'ancienneté médiane : + 10 points par rapport aux autres collèges). Le partenariat conventionné est, de fait, plus fréquent en

Graphique 1 – Part des écoles engagées dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique ou culturel en 2017-2018

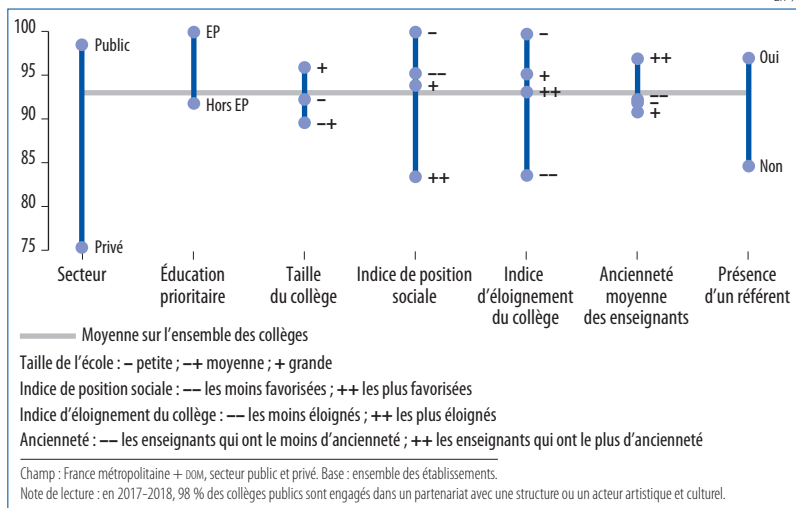
En %



Source : MENI-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

Graphique 2 – Part des collèges engagés dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique ou culturel en 2017-2018

En %

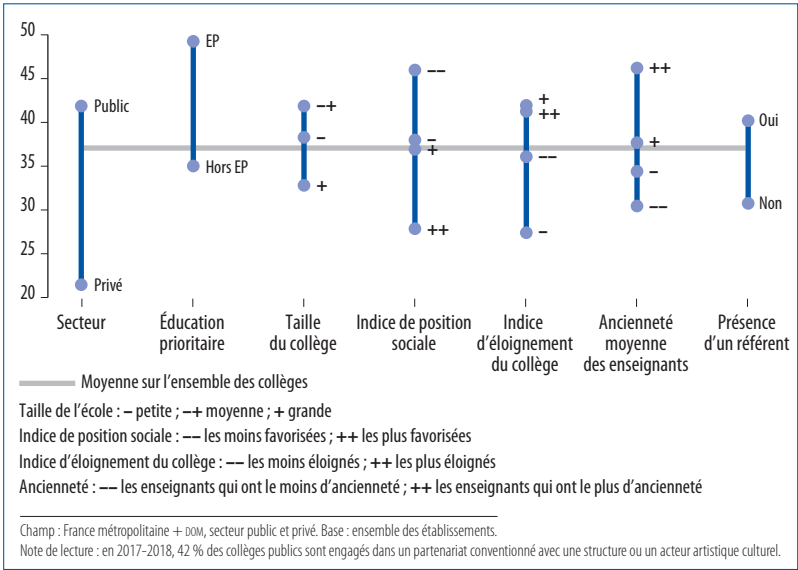


Source : MENI-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

éducation prioritaire (+ 15 points), ainsi que dans les collèges les plus isolés (+ 10 points pour les établissements situés au-dessus de l'indice d'éloignement médian par rapport aux autres) (graphiques 2 et 2 bis).

Graphique 2 bis – Part des collèges engagés dans un partenariat conventionné en 2017-2018

En %



Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

Dans le cas de partenariats conventionnés, qui concernent les collèges, les structures culturelles privilégiées diffèrent de celles qui s'engagent dans des partenariats simples : cette fois, ce sont d'abord les compagnies de théâtre ou de danse (12 % des collèges) qui sont mobilisées, avant les artistes ou collectifs d'artistes (9 %) ou les salles de spectacles (8 %), les conservatoires (7 %), les centres culturels (6 %), les bibliothèques médiathèques (6 %), les musées et lieux d'expositions (6 %) et les cinémas (5 %) (tableau 7).

La chorale, une activité en partenariat dans près d'une école et d'un collège sur trois

Au cours de l'année 2017-2018, 56 % des écoles et 84 % des collèges proposent cette activité. Dans plus de 75 % des écoles et 95 % des collèges, la chorale était déjà présente l'année précédente.

L'activité chorale est plus souvent proposée dans les écoles situées en milieu urbain (+ 20 points), dans les écoles élémentaires (+ 14 points *versus* écoles maternelles publiques) ou dans les écoles où les enseignants

Tableau 7 – Partenaire d'action artistique et culturelle des écoles et collèges en 2017-2018

En %

Partenaire	École	Collège	
	Tout type partenariat	Tout type partenariat	Partenariat conventionné
Musée, lieu d'exposition	35	50	6
Bibliothèque, médiathèque	34	42	6
Compagnie de théâtre ou de danse	27	51	12
Artistes ou collectif d'artistes (musicien, chanteur, plasticien, designer, photographe, vidéaste, etc.)	26	51	9
Cinéma	25	39	5
Salle de spectacle	24	47	8
Conservatoire ou école de musique, de théâtre ou de danse	22	21	7
Monument historique	17	37	1
Auteur ou collectif d'auteurs (écrivain, scénariste, auteur de bande dessinée, etc.)	12	26	3
Centre culturel	10	28	6
Orchestre	7	8	0
Compagnie de cirque, d'arts de la rue	7	12	2
Centre d'art, fonds régional d'art contemporain	6	16	3
Métier d'art (céramiste, vitrailliste, facteur d'orgue, etc.)	5	6	0
Ludothèque	4	4	0
Centre d'archives	2	15	0
Radio, journal local ou autre média	2	11	1
Entreprise culturelle (jeux vidéo, restauration du patrimoine, etc.)	1	7	2
Fondation (mécénat privé)	1	3	0

Champ : France métropolitaine + dom, secteur public et privé. Base : ensemble des établissements.
 Note de lecture : en 2017-2018, 34 % des écoles et 42 % des collèges ont un partenariat avec une bibliothèque ou une médiathèque. Pour 6 % des collèges, ce partenariat est conventionné.

Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

ont le plus d'ancienneté (+ 10 points *versus* le moins d'ancienneté) (graphique 3).

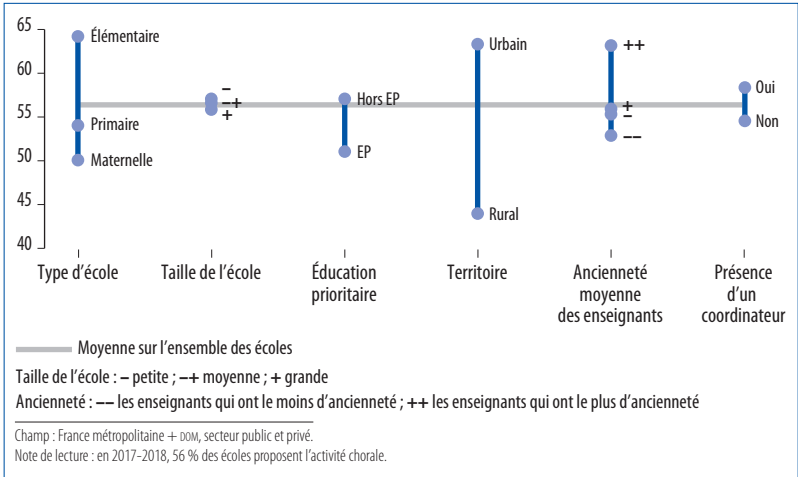
En collège, ce sont les établissements où les enseignants ont le plus d'ancienneté (+ 15 points *versus* le moins d'ancienneté), publics (+ 12 points) ou de grande taille (+ 8 points *versus* de petite taille) qui proposent plus souvent l'activité chorale. Cette activité est également plus souvent présente dans les collèges caractérisés par un éloignement moyen. À l'inverse, la chorale est moins fréquente dans les collèges les plus isolés comme dans ceux qui le sont le moins (graphique 4).

Les écoles et les collèges relevant de l'éducation prioritaire sont également moins concernés (respectivement – 6 et – 5 points).

Près d'un tiers des écoles et des collèges proposant une activité chorale l'organisent en lien avec une structure ou un acteur artistique ou culturel. Dans les écoles, 16 % des chorales sont organisées en partenariat avec un conservatoire ou une école de musique, 10 % avec des artistes

Graphique 3 – Part des écoles proposant la chorale en 2017-2018

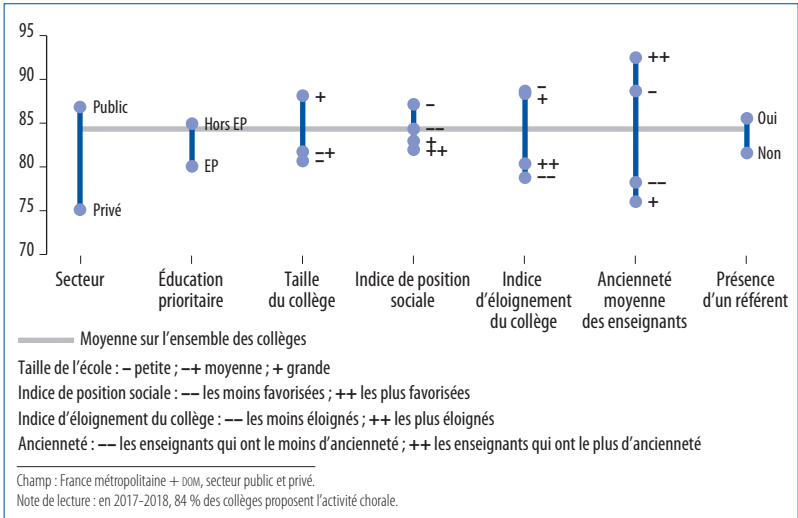
En %



Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

Graphique 4 – Part des collèges proposant la chorale en 2017-2018

En %



Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

ou collectifs d'artistes et 5 % avec une salle de spectacles. 13 % des chorales au collège sont organisées avec une salle de spectacles, 11 % avec un conservatoire ou une école de musique, et 8 % avec des artistes ou collectifs d'artistes.

Méthodologie

Enquête sur l'éducation artistique et culturelle

Champ : écoles et collèges de France métropolitaine et des DOM
Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2017-2018.

Au cours de l'année 2018, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (DEPP-MENJ) et le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (DEPS-MC) se sont associés pour mettre en place une enquête à destination des écoles et des collèges sur l'éducation artistique et culturelle. L'objectif de l'enquête consiste à mieux connaître la manière dont l'éducation artistique et culturelle est organisée au sein des établissements scolaires, à déterminer combien d'élèves sont touchés par des actions ou des projets EAC, quelles activités, quels clubs, quelles rencontres sont proposés. Les résultats présentés ici portent sur l'année scolaire 2017-2018.

L'échantillon 2017-2018 compte environ 600 écoles et collèges. Il a été tiré au sort selon plusieurs critères d'équilibrage : taille de l'école ou du collège, type d'école, caractère rural ou urbain, appartenance à l'éducation prioritaire.

L'enquête a donné lieu à une interrogation des directeurs et principaux de collège ainsi qu'à une interrogation des enseignants. Les résultats présentés ici sont issus de la première interrogation (directeurs et principaux).

Pour repérer les écoles et les collèges au sein desquels l'ensemble des élèves ont été touchés par au moins une action ou un projet EAC, le seuil a été fixé à 95 % des élèves.

Indice de position sociale (IPS)

L'indice de position sociale (IPS) est calculé sur les PCS (professions et catégories sociales) des deux représentants des élèves. L'IPS est une variable quantitative qui synthétise plusieurs dimensions (sociale, économique, scolaire) à partir de la PCS. Il a pour objectif de décrire les inégalités sociales à l'école et d'étudier les relations entre la performance scolaire et l'origine sociale. Il est calculé pour chaque établissement scolaire comme la moyenne des IPS croisés des élèves. Cet indice prendra une valeur d'autant plus élevée que les PCS sont considérées favorables à la réussite scolaire de l'élève.

Document complémentaire :

Thierry ROCHER, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation et formations*, n° 90, avril 2016, « Inégalités sociales, motivation scolaire, offre de formation, décrochage ».

Indice d'éloignement

La caractérisation territoriale des collèges s'appuie ici sur un indice d'éloignement. Il s'agit d'un indicateur synthétique qui tient compte, pour un établissement donné, du profil de la commune de résidence des élèves, de l'offre scolaire alentour ainsi que de l'offre culturelle et sportive. L'indice est d'autant plus élevé que le collège est éloigné.

Document complémentaire :

Note d'Information, n° 19 © DEPP, « Une mesure de l'éloignement des collèges » [à paraître].

Abstract

Three-quarters of pupils experience at least one artistic or cultural education project or initiative

In the year from 2017-2018, three-quarters of pupils experienced at least one artistic or cultural education project or initiative: 82% in primary education and 62% in secondary education.

The differences between the projects and initiatives available are partly correlated to the characteristics of the various educational establishments, in particular the average age of teaching staff. In areas targeted for special help in education, the percentage of pupils who experience initiatives projects is lower: respectively 78% of primary school children and 55% of those in secondary school.

The differences between establishments also correlate to the way in which their cultural and artistic education is organised and whether they have an artistic and cultural education coordinator on site (present at over two in five schools) or an artistic and cultural teaching supervisor (present at two-thirds of secondary schools).

In addition to artistic and cultural education projects, almost 100% of primary schools and secondary schools organise at least one artistic and cultural activity (e.g. cultural visits, meeting artists, etc.). In three-quarters of schools and in over 90% of secondary schools, at least one activity is organised in partnership with a cultural organisation. Finally, during the year 2017-2018, 56% of primary schools and 84% of secondary schools had a choir.

Directeur de la publication : Loup Wolff,
chef du Département des études, de la prospective et des statistiques
Responsable de la publication : Edwige Millery

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<http://www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>
http://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse

contact.deps@culture.gouv.fr